

FORMULAIRE DE DEMANDE AIDE À UNE CONNEXION INTERNET



PUBLIC ÉLIGIBLE : ÉLÈVE ENTRANT AU LYCÉE EN CLASSE DE SECONDE, ÉLÈVE DE 1ÈRE ANNÉE DE CAP OU DE BAC PRO AYANT UN STATUT DE BOURSIER DE NIVEAU 3 EN CLASSE DE 3ÈME ET ÉLÈVES, BOURSIERS DE NIVEAU 6, AYANT BÉNÉFICIÉ DE L'AIDE RÉGIONALE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

ÉLÈVE

NOM :

PRÉNOM(S) :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

CLASSE :

ÉTABLISSEMENT :

REPRÉSENTANT LÉGAL

MÈRE PÈRE AUTRE

NOM :

PRÉNOM(S) :

ADRESSE :

CP: 974..... VILLE :

TEL :

MAIL :

! LE REPRÉSENTANT LÉGAL CI-DESSUS DÉSIGNÉ SERA CELUI QUI ACCOMPLIRA TOUTES LES FORMALITÉS RELATIVES AU NUMÉRISAK VOLET AIDE À LA CONNEXION INTERNET. CE FORMULAIRE DOIT ÊTRE REMIS AU LYCÉE.

FRÈRE(S) ET SOEUR(S) LYCÉEN(S) SCOLARISÉES EN 2026-2027

NOM	PRÉNOM(S)	DATE DE NAISSANCE	CLASSE	ÉTABLISSEMENT

PIÈCES À FOURNIR

- CERTIFICAT DE SCOLARITÉ OU ATTESTATION DE TÉLÉ-INSCRIPTION 2026-2027
- NOTIFICATION DE BOURSE DE NIVEAU 3 EN CLASSE DE 3ÈME OU DE NIVEAU 6 POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026
- COPIE DU CONTRAT D'ABONNEMENT INTERNET SOUSCRIT OU DERNIÈRE FACTURE D'INTERNET ACQUITTÉE
- RIB DU REPRÉSENTANT LÉGAL OU DE L'ÉLÈVE, SI MAJEUR
- JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS DE 3 MOIS
- COPIE DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ DU REPRÉSENTANT LÉGAL OU DE L'ÉLÈVE SI MAJEUR

DATE :
SIGNATURE DE L'ÉLÈVE
(PRÉCÉDÉE DE LA MENTION « LU ET APPROUVÉ »)

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL
(PRÉCÉDÉE DE LA MENTION « LU ET APPROUVÉ »)

J'ACCEPTE DE RECEVOIR LES INFORMATIONS LIÉES AUX DISPOSITIFS D'AIDE, AUX ACTUALITÉS ET AUX ÉVÈNEMENTS DE LA RÉGION RÉUNION

LA RÉGION RÉUNION EN SA QUALITÉ DE RESPONSABLE DE TRAITEMENT MET EN ŒUVRE UN PREMIER TRAITEMENT DE DONNÉES PERSONNELLES AFIN DE VOUS PERMETTRE DE BÉNÉFICIER DE L'AIDE "NUMÉRISAK VOLET AIDE À LA CONNEXION INTERNET", ET LE CAS ÉCHÉANT DE RECEVOIR DES INFORMATIONS ET DES COMMUNICATIONS RELATIVES À CETTE AIDE. SI VOUS AVEZ COCHÉ LA CASE FIGURANT CI-DESSUS, LA RÉGION RÉUNION MET EN ŒUVRE UN SECOND TRAITEMENT DE DONNÉES PERSONNELLES AFIN DE VOUS PERMETTRE DE RECEVOIR DES COMMUNICATIONS ET DES INFORMATIONS RELATIVES AUX DISPOSITIFS D'AIDE, AUX ACTUALITÉS ET AUX ÉVÈNEMENTS DE LA RÉGION RÉUNION.

LA DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES TRAITÉES PAR LA RÉGION RÉUNION EST DE 10 ANS.

LES INFORMATIONS RECUEILLIES DANS LE CADRE DU PRÉSENT FORMULAIRE SONT DESTINÉES AUX AGENTS DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DE LA VIE LYCÉENNE, DE LA DIRECTION INFORMATION ET COMMUNICATION, ET AUX PARTENAIRES DU DISPOSITIF.

TOUTE PERSONNE CONCERNÉE PAR UN TRAITEMENT DISPOSE D'UN DROIT D'ACCÈS DE RECTIFICATION ET DE SUPPRESSION DES DONNÉES. TOUTE PERSONNE CONCERNÉE PEUT DEMANDER LA PORTABILITÉ DE CES DERNIÈRES OU S'OPPOSER AUX TRAITEMENTS RÉALISÉS OU D'EN DEMANDER LA LIMITATION. TOUTE PERSONNE CONCERNÉE PEUT ÉGALEMENT ÉMETTRE DES DIRECTIVES SUR LA CONSERVATION, LA SUPPRESSION OU LA COMMUNICATION DE SES DONNÉES PERSONNELLES APRÈS SON DÉCÈS.

POUR EXERCER CES DROITS AUPRÈS DE LA RÉGION RÉUNION, VOUS DEVEZ CONTACTER :

• PAR COURRIER POSTAL À L'ADRESSE SUIVANTE : MONSIEUR LE DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES - HÔTEL DE RÉGION PIERRE LAGOURGUE - AVENUE RENÉ CASSIN MOUFIA - BP 67190 - 97801 SAINT-DENIS CEDEX 9
• PAR VOIE ÉLECTRONIQUE À : DP@SCR-REUNION.FR

TOUTE DEMANDE DEVRA ÊTRE ACCOMPAGNÉE D'UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ.

CARTABLE NUMÉRIQUE «AIDE A LA CONNEXION INTERNET» ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

FORMULAIRE DE DEMANDE

Ce dispositif consiste à allouer à chaque lycéen éligible au dispositif une aide aux familles modestes d'une valeur maximale de 20 € par mois et plafonnée à 240 €, sous la forme d'un versement trimestriel sur le compte des familles. Cette aide est destinée à la souscription d'un abonnement internet, auprès d'un fournisseur d'accès internet.

Public éligible (sous conditions de ressources)

Famille de lycéens entrant en seconde ou en 1ère année de CAP ou BAC PRO	Famille ayant déjà bénéficié de l'aide régionale
Famille de lycéen(s) boursiers scolarisés pour l'année scolaire 2026-2027 en classe de seconde ou de 1ère année de CAP ou Bac professionnel et ayant justifié d'une bourse de niveau 3 en classe de 3ème pour l'année scolaire 2025-2026	Famille de lycéen(s) boursiers scolarisés pour l'année scolaire 2026-2027 en classe de première ou de terminale et ayant justifié d'une bourse de niveau 6 pour l'année scolaire 2025-2026
Élèves poursuivant depuis La Réunion les enseignements à distance relevant des deux situations susvisées	

Comment obtenir l'aide

Pour pouvoir bénéficier de l'Aide à la Connexion Internet, chaque lycéen éligible doit remplir **un formulaire de demande**

pour le 1er versement :

- certificat de scolarité ou attestation de télé-inscription ou d'inscription pour l'année scolaire en cours
- notification de bourse de niveau 3 ou de niveau 6 (année scolaire 2025-2026)
- copie du contrat d'abonnement souscrit ou dernière facture acquittée
- RIB du représentant légal ou de l'élève, si majeur

pour les versements suivants :

- toute pièce justifiant de l'acquiescement de l'abonnement de moins d'un mois (relevé bancaire, facture acquittée, reçu...)
- Ces documents doivent être remis à l'animateur régional TICE «ARTICE» du lycée, en vue de la vérification de leur éligibilité.

Le formulaire de demande est disponible sur la plateforme de télé-inscription ou sur le site de la Région Réunion.

Où se renseigner ?

Après de l'ARTICE du lycée,
Et de la Direction de l'Éducation et de la Vie Lycéenne de la Région : 0262 67 14 35